



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

*Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2011
PLUi approuvé par la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2023*

6.4 Informations complémentaires

- 6.4.1 Porter à connaissance de l'Etat
- 6.4.2 Vestiges archéologiques
- 6.4.3 Plaquette d'information sur les argiles
- 6.4.4 Règlementation parasismique
- 6.4.5 Lotissement de moins de 10 ans
- 6.4.6 Risque géologique